



UFR des sciences médicales

DIPLOME D'UNIVERSITE D'ADDICTOLOGIE AVEC ET SANS SUBSTANCE : TABAC, ALCOOL, DROGUES, JEUX, COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES ET AUTRES

1 - Objectifs de la formation

Faire acquérir aux professionnels du champ de la santé non médecins, y compris les administrateurs de la santé, des connaissances pratiques pour une prise en charge optimale des personnes présentant des conduites addictives.

2 - Responsables

Directeur d'enseignement et Coordonnateur :

Professeur Marc AURIACOMBE
Département d'Addictologie
Centre Hospitalier Charles Perrens
121, rue de la Béchade
33076 BORDEAUX Cedex
05 56 56 17 38
marc.auriacombe@u-bordeaux.fr

Autres responsables pédagogiques :

Docteur J. P. DAULOUEDE
Centre Hospitalier de la Côte Basque
Avenue de l'Interne J Loeb – B.P. 8
64109 BAYONNE Cedex
05 59 63 50 50
Cabinet :
28 rue Lormand
64109 BAYONNE Cedex
05 59 59 19 07

Docteur Mélina FATSEAS
Docteur Jacques DUBERNET

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **20**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 2 ans et est ouverte tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

L'enseignement est constitué d'un enseignement théorique d'une durée de 54 heures et d'un stage pratique de 80 ½ journées.

L'enseignement théorique est délivré sous forme de cours, de séminaires et de conférences.

Il a lieu tous les derniers vendredis du mois de 10 h à 17 h15.

- **3-4 Stages* :**

L'enseignement pratique est constitué d'un stage de 80 ½ journées dans un lieu de stage agréé, dont une semaine au département d'Addictologie au Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux.

**Les stages donnent lieu à une convention*

4 - Conditions d'inscriptions

Peuvent s'inscrire, après examen de leur dossier et entretien préalable avec le coordinateur de l'enseignement ou son délégué, tous les professionnels (sauf les médecins) conduits à rencontrer et à participer au dépistage, à la prévention et à la prise en charge d'usagers de substances donnant lieu à abus et dépendance.

Les candidats seront sélectionnés au vu de leur expérience professionnelle.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 750€ / an

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **900€ /an**

- Reprise d'études financée : **1600€ / an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 – Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

A) Modalités :

Seuls les étudiants effectivement présents à 80 % des cours sont autorisés à se présenter aux épreuves du contrôle des connaissances.

Les étudiants doivent subir les épreuves suivantes :

- 1) **Une épreuve écrite anonyme en fin de première et de deuxième année** : sous forme de QROC, d'une durée de 2 heures et notée sur 20, qui contrôle l'enseignement théorique.
- 2) **Le Stage pratique** : il est validé conjointement par le responsable du stage et le coordonnateur de l'enseignement.
Seuls les étudiants ayant eu une note au moins égale à 10/20 aux épreuves écrites et ayant validé le stage pratique sont autorisés à soutenir le mémoire.
- 3) **Un Mémoire** : il est soutenu, en fin de deuxième année, devant un jury composé de 3 membres du collège des enseignants du Diplôme Universitaire.
La soutenance, d'une durée de 15 minutes, est noté sur 20.
Les candidats ne pouvant soutenir leur mémoire à la fin de la 2^e année pourront effectuer cette soutenance durant une année universitaire ultérieure dans les 4 ans suivant la 1^{ère} inscription, ils devront dans ce cas se réinscrire et payer les droits afférents.

- **6-3 : Validation :**

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale ($\geq 10/20$) à toutes les épreuves ci-dessus.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR III du 11/03/1997
C.A. du 24/09/1998 et C.A. du 12/10/1998

Modification :

Modifications : Conseil UFR III du 20/06/2001
C.A. du 28/06/2001

C.A. du 17/05/2002
Conseil UFR III du 23/05/2002

Conseil UFR III du 17/05/2006
C.A. du 26/09/2006

Conseil UFR III du 12/04/2007
C.A. du 10/05/2007

Conseil UFR III du 17/04/2008
C.A. du 29/05/2008

Conseil UFR III du 03/06/2009
C.E.V.U. du 08/07/2009

Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2010
C.E.V.U. du 26/05/2010
(Version 8)

Modifications (tarifs et autres)

Conseil UFR Sciences Médicales du 06/05/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 9)

Modifications (volume horaire, tarifs et autres)

Conseil UFR Sciences Médicales du 06/05/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 10)

Mise jour (volume horaire) : 18/07/2024
(Version 10-1)

ANNEXE

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

Définitions et concepts
Épidémiologie
Sociologie
Psychopathologie
Aspect développemental et vulnérabilité
L'adolescent
Prévention
Thérapeutique : sociothérapie
Thérapeutique : psychothérapies
Thérapeutique : chimiothérapie
Thérapeutique : combinaison et intégration
Les pratiques à risques de contamination
HIV : impact psychologique
HIV : thérapeutique
Hépatite
Législations
Rôles du pharmacien
Rôles de l'assistante sociale
Le travail dit en réseau
L'appel au spécialiste
La polytoxicomanie
Particularités de l'adolescent
L'hospitalisation
Grossesse
Études de cas